

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ



ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Point I	ALLOCUTIONS DE BIENVENUE	Emploi du temps 18/11/25 - Matin
----------------	---------------------------------	---

Point II	QUESTIONS ORGANISATIONNELLES	Emploi du temps 18/11/25 - Matin
-----------------	-------------------------------------	---

II.1)	Règlement intérieur de la Réunion des Parties à l’ACCOBAMS	
Présenté par : Le Président du Bureau		
Le Président informe sur le Règlement Intérieur applicable à la Réunion.		
Documents	Liens avec l’Accord / Résolutions	
-	- Article XIV - Règlement Intérieur de la Réunion des Parties	
Actions		
La Réunion est invitée à confirmer le Règlement Intérieur applicable à la Réunion.		

II.2)	Octroi du droit de vote	
Présenté par : Le Président du Bureau		
Conformément à l’Article 14.2 du Règlement Intérieur de la Réunion des Parties, « Les Représentants des Parties qui ont un retard de trois ans ou plus dans le versement de leur contribution à la date de la séance d’ouverture de la Réunion des Parties ne sont pas autorisés à voter. Cependant, la Réunion des Parties peut leur permettre de continuer d’exercer leur droit de vote s’il est entendu que le retard du règlement résulte de circonstances exceptionnelles. »		
Documents		Liens avec l’Accord / Résolutions
- Circonstances exceptionnelles pour obtenir le droit de vote MOP9/2025/Doc04 - Octroi du droit de vote MOP9/2025/ProjetRés9.1		- Article XIV - Règlement Intérieur de la Réunion des Parties
Actions		
Les Parties seront invitées à examiner les lettres envoyées par les Parties concernant les « circonstances exceptionnelles » justifiant le retard de paiement, et à décider si ces Parties se verront exceptionnellement accorder le droit de vote lors de la MOP9.		

II.3)	Établissement du Comité de vérification des pouvoirs
<i>Présenté par : Le Président du Bureau</i>	
Conformément aux dispositions de l'Article 4 du Règlement Intérieur de la Réunion des Parties, un Comité de Vérification des Pouvoirs composé de cinq représentants au maximum examine les pouvoirs et fait rapport à la Réunion. Le Président invitera le Comité à se réunir et à présenter ses conclusions à un stade ultérieur de la Réunion.	
Documents	Liens avec l'Accord / Résolutions
-	Règlement Intérieur de la Réunion des Parties
Actions	
Les Parties seront invitées à établir un Comité de Vérification des Pouvoirs.	

II.4)	Rapport du Comité de Vérification des Pouvoirs
<i>Présenté par : Le Comité de Vérification des Pouvoirs</i>	
Le Comité de Vérification des Pouvoirs rendra compte de son examen et de ses conclusions concernant les pouvoirs des participants, en s'assurant que toutes les délégations sont dûment accréditées.	
Documents	Liens avec l'Accord / Résolutions
-	Règlement Intérieur de la Réunion des Parties
Actions	
Les Parties seront invitées à prendre note des conclusions du Comité.	

II.5)	Election du Bureau
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>	
II.5) a - Élection du Bureau de la MOP 9	
Conformément à l'Article VI de l'Accord, les Parties seront invitées à élire le Bureau pour la période triennale 2026-2028, composé d'un Président et de quatre Vice-Présidents.	
Documents	Liens avec l'Accord / Résolutions
	- Article III & Article VI - Règlement Intérieur de la Réunion des Parties & Règlement Intérieur de la Réunion du Bureau
Actions	
Les Parties seront invitées à élire les nouveaux membres du Bureau pour la période 2026-2028.	
II.5) b - Nouvelle composition du Bureau (proposition de l'Italie)	
La Réunion sera invitée à examiner la proposition présentée par l'Italie lors de la MOP8 visant à modifier le Règlement Intérieur de la Réunion des Parties en augmentant le nombre de Vice-Présidents à un maximum de six. Si la Réunion décide de modifier le Règlement Intérieur de la Réunion des Parties, elle pourrait, si elle le souhaite, décider d'appliquer immédiatement la modification convenue en élisant des Vice-Présidents supplémentaires pour cette Réunion des Parties.	
Documents	Liens avec l'Accord / Résolutions
Note concernant la composition du Bureau MOP9/2025/Doc05Rev1	Article III & Article VI

- Règlement Intérieur de la Réunion des Parties & Règlement Intérieur de la Réunion du Bureau

Actions

Les Parties seront invitées à se prononcer sur la proposition présentée par l'Italie lors de la MOP8 visant à modifier le Règlement Intérieur de la Réunion des Parties en augmentant le nombre de Vice-Présidents jusqu'à un maximum de six.

II.6)

Admission des Observateurs

Présenté par : Le Secrétariat

Conformément à l'Article III, paragraphe 4, de l'Accord, le Secrétariat présentera la liste des organisations qui souhaitent assister à la Réunion en qualité d'observateurs.

Documents

- Liste provisoire des Observateurs
MOP9/2025/**Doc06**

Liens avec l'Accord / Résolutions

- Article III
- Règlement Intérieur de la Réunion des Parties

Actions

Les Parties seront invitées à admettre des observateurs à la Réunion.

II.7)

Adoption de l'Ordre du jour

Présenté par : Le Président du Bureau

Le Président du Bureau nouvellement élu présentera l'ordre du jour provisoire et l'emploi du temps.

Documents

- Ordre du jour provisoire
MOP9/2025/**Doc01**
- Ordre du jour provisoire annoté
MOP9/2025/**Doc02**
- Emploi du temps provisoire
MOP9/2025/**Doc03**
- Liste des documents
MOP9/2025/**Inf01**

Liens avec l'Accord / Résolutions

- Règlement Intérieur de la Réunion des Parties

Actions

Les Parties seront invitées à :

- examiner l'Ordre du jour et l'emploi du temps provisoires ;
- proposer des aspects dans questions diverses non couverts par l'ordre du jour proposé ;
- adopter l'Ordre du jour et l'emploi du temps de la réunion.

Point III	ALLOCUTIONS D’OUVERTURE	Emploi du temps 18/11/25 - Matin
------------------	--------------------------------	---

<i>Présenté par : Le Président du Bureau</i> Les délégués et les observateurs peuvent faire de brèves déclarations orales et sont encouragés à fournir leurs déclarations d'ouverture par écrit au Secrétariat afin qu'elles puissent être jointes au rapport (en anglais et/ou en français).		
---	--	--

Point IV	RAPPORTS SUR L’ETAT D’AVANCEMENT DE L’ACCORD	Emploi du temps 18/11/25 - Après-midi
-----------------	---	--

IV.1)	Rapports Nationaux	
IV.1) a.	Synthèse des Rapports Nationaux des Parties	
Présenté par : Le Secrétariat / Les Parties		
Conformément à l’Article VIII de l'Accord, chaque Partie doit préparer un rapport sur la mise en œuvre de l'Accord, pour soumission à la session ordinaire de la Réunion des Parties. Le Secrétariat présentera une synthèse de la mise en œuvre de l'Accord par les Parties. Les délégués désireux de fournir des informations supplémentaires sur les activités entreprises par leur pays peuvent prendre la parole.		
Documents		Liens avec l’Accord / Résolutions
- Synthèse sur la mise en œuvre de l’ACCOBAMS par les Parties MOP9/2025/Doc07 - Liste des Points Focaux Nationaux MOP9/2025/Inf03 - Rapports Nationaux des Parties à l’ACCOBAMS MOP9/2025/Inf04		- Article III & Article VIII - MOP6/2016/Résolution 6.9
Actions		
Les Parties seront invitées à évaluer les progrès accomplis et à examiner plus en détail les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord.		
IV.1) b.	Activités de Non-Parties	
Présenté par : Les Représentants des Pays et Organisations d'intégration économique régionale non-Partie à l'Accord		
Les Pays représentés et les organisations régionales d'intégration économique qui ne sont pas Parties à l'Accord seront invités à rendre compte de leur coopération avec l'Accord et des activités qu'ils ont menées en matière de conservation des cétacés. Le Secrétariat informera la Réunion d'une possibilité de collaboration avec Oman, qui permettrait de renforcer les efforts scientifiques et de conservation au niveau international.		
Documents		Liens avec l’Accord / Résolutions
-		-

Actions

Les Parties seront invitées à commenter les progrès réalisés en matière de conservation des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS et à discuter de la conclusion éventuelle d'un mémorandum de coopération avec Oman.

IV.2)

Rapport du Dépositaire et statut des Ratifications

Présenté par : Le Dépositaire de l'Accord

Le Dépositaire de l'Accord - le Gouvernement de la Principauté de Monaco - rend compte de l'adhésion de nouvelles Parties à l'Accord et de l'état de ratification des Amendements à l'Accord au cours du triennat 2023-2025.

Documents

- Rapport du Dépositaire et Statut des Ratifications
MOP9/2025/Doc08

Liens avec l'Accord / Résolutions

- Article XVII

Actions

Parties will be invited to take note of the report of the Depositary of ACCOBAMS.

IV.3)

Rapport du Bureau

Présenté par : Le Président du Bureau précédent

Conformément à l'Article VI, paragraphe 4, le Bureau fournit un rapport sur ses activités pour chaque session de la Réunion des Parties. L'ancien Président du Bureau présentera un rapport sur les activités du Bureau et les principales décisions prises au cours de la période 2023-2025.

Documents

- Rapport du Bureau
MOP9/2025/Doc09
- Report of the Fifteenth Meeting of the ACCOBAMS Bureau
Reference Document: ACCOBAMS-BU15/2023/Doc13
- Report of the Sixteenth Meeting of the ACCOBAMS Bureau
Reference Document: ACCOBAMS-BU16/2024/Doc04
- Report of the Seventeenth Meeting of the ACCOBAMS Bureau
Reference Document: ACCOBAMS-BU17/2025/Doc15
- Report of the Sixth Meeting of the ACCOBAMS Extended Bureau
Reference Document: ACCOBAMS-BUEXT6/2025/Doc15

Liens avec l'Accord / Résolutions

- Article III & Article VI
- Règlement Intérieur de la Réunion du Bureau

Actions

Les Parties seront invitées à prendre note et à commenter le rapport du Bureau concernant la période 2023-2025.

IV.4)	Rapport du Secrétariat
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>	
Conformément à l'Article IV, paragraphe 2 f), le Secrétariat présentera les activités mises en œuvre durant la période 2023-2025, ainsi que les principales réalisations et les questions en suspens à traiter.	
Documents	Liens avec l'Accord / Résolutions
Rapport du Secrétariat MOP9/2025/Doc10	Article III & Article IV
Actions	
Les Parties seront invitées à prendre note et à commenter le rapport du Secrétariat.	

IV.5)	Rapport du Comité Scientifique et de ses Groupes de Travail
<i>Présenté par : Le Président du Comité Scientifique</i>	
Conformément à l'Article VII, paragraphe 3 f) de l'Accord, le Président du Comité Scientifique présentera un document résumant les activités du Comité Scientifique. Les Recommandations émises par la Seizième Réunion du Comité Scientifique (Barcelone, 2-5 décembre 2024) seront également présentées, ainsi que d'autres sujets pertinents pour la mise en œuvre de l'ACCOBAMS.	
Documents	Liens avec l'Accord / Résolutions
- Rapport du Comité Scientifique MOP9/2025/Doc11 - Report of the Fifteenth Meeting of the Scientific Committee of ACCOBAMS <i>Reference Document: ACCOBAMS-SC15/2023/Doc17</i> - Report of the Sixteenth Meeting of ACCOBAMS Scientific Committee <i>Reference Document: ACCOBAMS-SC16/2024/Doc27</i>	Article III & Article VII
Actions	
Les Parties seront invitées à prendre note et à commenter le rapport du Comité Scientifique.	

IV.6)	Rapport des Unités de Coordinations Sous Régionales
<i>Présenté par : Les Unités de Coordinations Sous Régionales</i>	
Conformément à l'Article V de l'Accord, les deux Unités de Coordination Sous- Régionales rendront compte des activités menées au cours de la période 2023-2025.	
Documents	Liens avec l'Accord / Résolutions
- Rapport de l'Unité de Coordination Sous-Régionale pour la mer Noire incluant les activités des Pays non-Parties MOP9/2025/Doc12 - Rapport de l'Unité de Coordination Sous-Régionale pour la Méditerranée incluant les activités des Pays non-Parties MOP9/2025/Doc13	Article III & Article V
Actions	
Les Parties seront invitées à prendre note et à commenter les rapports présentés par les Unités de Coordination Sous Régionales.	

IV.7)	Rapport du Comité de Suivi des Obligations	
Présenté par : Le Président du Comité de Suivi des Obligations		
Conformément à l'Article 6, paragraphe e), du Règlement relatif à la Procédure de Suivi de l'ACCOBAMS, le Comité de Suivi des Obligations « rend compte de ses activités lors de chaque Réunion ordinaire des Parties et formule les recommandations qu'il juge appropriées ».		
Documents		Liens avec l'Accord / Résolutions
- Rapport du Comité de suivi des Obligations de l'ACCOBAMS MOP9/2025/Doc14 - Report of the Fourth Meeting of the ACCOBAMS Follow-up Committee <i>Reference Document: ACCOBAMS-FC4/2025/Doc07</i>		- MOP5/2013/Résolution 5.4 - MOP6/2016/Résolution 6.8 - MOP9/2025/Résolution 8.8
Actions		
Les Parties seront invitées à prendre note du rapport du Comité de Suivi des Obligations		

IV.8)	Rapports des Partenaires de l'ACCOBAMS	
Présenté par : Le Secrétariat		
Conformément au Point 5 des Règles et des Engagements des Partenaires de l'ACCOBAMS, les Partenaires de l'ACCOBAMS « rendront compte de la mise en œuvre de leurs activités » tous les trois ans. Le Secrétariat présentera une synthèse des principales activités qui ont été menées par les Partenaires de l'ACCOBAMS au cours de la période 2023-2025.		
Documents		Liens avec l'Accord / Résolutions
- Synthèse des rapports des Partenaires de l'ACCOBAMS MOP9/2025/Doc15 - Liste des Partenaires de l'ACCOBAMS MOP9/2025/Inf05 - Reports of ACCOBAMS Partners MOP9/2025/Inf06		MOP7/2019/Résolution 7.9
Actions		
Les Parties seront invitées à prendre note et à commenter les rapports transmis par les Partenaires de l'ACCOBAMS.		

IV.9)	Rapports Budgétaires	
Présenté par : Le Secrétariat		
IV.9) a.	Rapport sur les recettes et les dépenses relatives au Fonds d'Affectation Spécial et aux contributions extérieures pour 2023-2025	
Le Secrétariat rendra compte des recettes et des dépenses relatives au Fonds d'Affectation Spécial et des contributions extérieures pour la période 2023-2025.		
Documents		Liens avec l'Accord / Résolutions
Rapport sur les recettes et les dépenses relatives au Fonds Additionnel de Conservation et contributions extérieures pour 2023-2025 MOP9/2025/Doc16		- Article IX - MOP8/2022/Résolution 8.2
Actions		
Les Parties seront invitées à examiner et à approuver le rapport sur les recettes et les dépenses relatives au Fonds d'Affectation Spécial et aux contributions extérieures pour 2023-2025.		
IV.9) b.	Rapport sur le Fonds Additionnel de Conservation	
Le Secrétariat présentera un rapport sur l'exécution budgétaire relative au Fonds Additionnel de Conservation pour 2023-2025.		
Documents		Liens avec l'Accord / Résolutions
- Rapport sur les recettes et les dépenses relatives au Fonds Additionnel de Conservation pour 2023-2025 MOP9/2025/Doc17 - Establishing a cetacean tissue bank in Türkiye (CetaBankTR) MOP9/2025/Inf07 - Implementing ACCOBAMS best practices in post-mortem investigations on stranded and by-caught cetaceans from Romanian shore and ingested marine litter monitoring MOP9/2025/Inf08		- Article IX - MOP8/2022/Résolution 8.2 - MOP8/2022/Résolution 8.4 - MOP8/2022/Résolution 8.5
Actions		
Les Parties seront invitées à examiner et à approuver les comptes pour 2023-2025.		
IV.9) c.	Rapport du Censeur	
Conformément aux Termes de Référence pour l'administration du budget, le budget de l'ACCOBAMS est audité par un Censeur. Le Secrétariat présentera les rapports élaborés par le Censeur pour le triennat 2023-2025.		
Documents		Liens avec l'Accord / Résolutions
Rapports du Censeur MOP9/2025/Doc18		- Article III - MOP8/2022/Résolution 8.2
Actions		
Les Parties seront invitées à prendre note des rapports établis par le Censeur pour 2023-2025.		

Point V	DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET BUDGETAIRES	Emploi du temps 19/11/25 Matin &- Après-midi
--------------------	--	---

V.1)	Contributions en attente de longue date	
Présenté par : Le Secrétariat		
Lors de la MOP8, d'importants arriérés de contributions ont été signalés, ce qui a conduit à l'adoption de la Résolution 8.2 chargeant le Bureau de proposer des procédures pour gérer les arriérés de longue date. Au cours de la période 2023-2025, le Bureau a souligné la nécessité d'assurer la viabilité financière tout en préservant l'inclusivité. Le projet de Résolution 9.2 sur les « Contributions en attente de longue date » sera présenté. Il est accompagné d'une note comprenant une analyse juridique et proposant des modifications au Règlement Intérieur de la Réunion des Parties.		
Documents - Note sur les contributions en attente de longue date MOP9/2025/Doc19 - Contributions en attente de longue date MOP9/2025/ProjetRés9.2 - Amendements au Règlement Intérieur de la Réunion des Parties MOP9/2025/ ProjetRés9.3		Liens avec l'Accord / Résolutions Article XIV
Actions		
Les Parties seront invitées à examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 9.2 sur les « Contributions en attente de longue date » ainsi que le projet de Résolution 9.3 concernant les amendements au Règlement Intérieur de la Réunion des Parties.		

V.2)	Comité Scientifique	
Présenté par : Le Secrétariat		
Au cours de la MOP8 (Malte, 29 novembre – 2 décembre 2022), les Parties ont adopté la Résolution 8.3, amendant le Règlement Intérieur du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS et augmentant le nombre de Représentants Régionaux à douze. La nouvelle composition du Comité Scientifique a été adoptée à titre expérimental, en vue d'être réexaminée lors de la MOP9 (Chypre, 18-21 novembre 2025). Au cours du triennat 2023-2025, le Bureau a demandé une analyse tenant compte du fonctionnement du Comité Scientifique et des implications budgétaires liées à l'augmentation du nombre de membres du Comité Scientifique, ainsi qu'une analyse juridique sur la possibilité d'élire le Président et le Vice-Président parmi tous les Membres du Comité Scientifique. Le Secrétariat présentera la note sur la composition du Comité Scientifique ainsi que le projet de Résolution 9.4 sur la composition du Comité Scientifique pour le triennat 2026-2028. Un document présentant les experts nommés par la CIESM, l'UICN, la CMS et la CBI sera également présenté, ainsi qu'un document contenant la liste des experts régionaux pour le Comité Scientifique. Les représentants de la CIESM et de l'UICN-Med seront invités à présenter les lettres qu'ils ont adressées au Secrétariat.		
Documents		Liens avec l'Accord / Résolutions
Note sur la composition du Comité Scientifique		Article III & Article VII

MOP9/2025/Doc20 • Lettre officielle de la CIESM concernant le Comité Scientifique MOP9/2025/Doc21 • Lettre officielle de l’UICN concernant le Comité Scientifique MOP9/2025/Doc22 • Liste des experts proposés par la CIESM, l’UICN, la CMS et la CBI pour le Comité Scientifique MOP9/2025/Doc23 • Liste des experts régionaux, y compris l'évaluation de leurs <i>curricula vitae</i> par le Président et le vice-Président du Comité Scientifique MOP9/2025/Doc24 • Lettre officielle de l’ECS MOP9/2025/Doc25 • Comité Scientifique MOP9/2025/ProjetRés9.4	
Actions Les Parties seront invitées à : - Prendre note des recommandations concernant la composition du Comité Scientifique, de l'analyse financière des réunions du Comité Scientifique et de l'analyse juridique concernant la possibilité d'élire le Président et le Vice-Président parmi tous les membres du Comité Scientifique - Prendre en considération les lettres officielles reçues par les organisations - Examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 9.4 sur le Comité Scientifique	

V.3)	Programme de Travail et Budget pour le triennat 2026-2028	
Présenté par : Le Secrétariat		
Le Secrétariat présentera le projet de Résolution 9.5 sur le « Programme de Travail et Budget pour 2026-2028 ». Le projet de Programme de Travail 2026-2028 a été préparé en tenant compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités en cours du Programme de Travail 2023-2025, des priorités nationales identifiées par les Parties lors de la Sixième Réunion des Représentants Nationaux de l'ACCOBAMS (en ligne, 24 et 25 juin 2024), les Recommandations de la Seizième Réunion du Comité Scientifique (Barcelone, 2-5 décembre 2024), les avis exprimés par les membres du Comité Scientifique et les recommandations issues des différents ateliers/activités menés au cours du triennat 2023-2025. Pour chaque action, le Secrétariat a indiqué le budget total proposé, comprenant les fonds garantis (Contributions Ordinaires, Contributions Volontaires ou Fonds Externes) et les fonds supplémentaires requis, par le biais de Contributions Externes ou Volontaires. Comme détaillé dans la note explicative sur le projet de budget pour 2026-2028, trois scénarios budgétaires sont présentés pour le triennat 2026-2028.		
Documents		Liens avec l'Accord / Résolutions
Programme de Travail et Budget pour 2026-2028 MOP9/2025/ProjetRés9.5		- Article III, Article IV & Article VII - MOP8/2022/Résolution 8.2
Actions		
Les Parties seront invitées à examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 9.5 sur le « Programme de Travail et Budget pour 2026-2028 ».		

V.4)	Partenaires de l'ACCOBAMS	
Présenté par : Le Secrétariat		
V.4) a.	Vue d'ensemble de l'état de la collaboration avec les Partenaires	
Les Partenaires à l'ACCOBAMS constituent la pierre angulaire de la mise en œuvre de l'Accord. Ces organisations, principalement des ONG, sont fortement impliquées dans les activités de l'ACCOBAMS, auxquelles elles contribuent directement ou par le biais de leurs propres activités, comme le montre l'analyse des activités des Partenaires en relation avec l'ACCOBAMS. Au cours du triennat, certains Partenaires ont informé le Secrétariat qu'ils manquaient de temps et de personnel pour se conformer aux exigences en matière de documentation énoncées dans la Résolution 7.9. En réponse, la Réunion du Bureau a demandé au Secrétariat de préparer un projet de Résolution révisant les annexes pertinentes de la Résolution 7.9.		
Documents		Liens avec l'Accord / Résolutions
- Analyse des activités des Partenaires en relation avec l'ACCOBAMS MOP9/2025/Doc26 - Partenaires à l'ACCOBAMS MOP9/2025/ProjetRés9.9 - Liste des Partenaires à l'ACCOBAMS MOP9/2025/Inf05		MOP7/2019/Résolution 7.9
Actions		
Les Parties seront invitées à prendre note de l'analyse fournie par le Secrétariat et à examiner et approuver le projet de Résolution 9.9 sur les Partenaires à l'ACCOBAMS.		
V.4) b.	Nouvelle demande de partenariat	
Le Secrétariat présentera une nouvelle demande de partenariat avec l'ACCOBAMS, reçue en septembre 2025.		
Documents		Liens avec l'Accord / Résolutions
Demande de Partenariat ACCOBAMS MOP9/2025/Doc27		MOP7/2019/Résolution 7.9
Actions		
Les Parties seront invitées à examiner la demande de partenariat avec l'ACCOBAMS, en vue de son approbation.		

V.5)	Communication
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>	
V.5) a.	<i>Stratégie de Communication de l'ACCOBAMS</i>
Reconnaissant qu'une stratégie de communication efficace est essentielle pour atteindre les objectifs de l'Accord, les Parties ont adopté la Stratégie de Communication ACCOBAMS 2023-2028 lors de la Huitième Réunion des Parties à l'ACCOBAMS (Malte, 29 novembre - 2 décembre 2022) par le biais de la Résolution 8.6. Le Secrétariat rendra compte de la mise en œuvre de la Stratégie de Communication au cours du triennat 2023-2025.	
Documents • Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie de Communication MOP9/2025/Doc28 • Note on Digital Object Identifiers: including proposed list of documents that could be assigned a DOI MOP9/2025/Inf09 • Legal assessment of authorship and intellectual property rights MOP9/2025/Inf10	Liens avec l'Accord / Résolutions • Article IV, paragraphe 2 h) • MOP8/2022/Résolution 8.6
Actions Les Parties seront invitées à examiner le rapport sur la mise en œuvre des résultats de la Stratégie de Communication et à fournir leurs avis et recommandations sur la mise en œuvre de la Résolution 8.6.	
V.5) b.	<i>NETCCOBAMS</i>
Lors de la MOP8, les Parties ont appelé à améliorer à la fois la fonctionnalité et l'utilisation de la plateforme en ligne NETCCOBAMS. Il s'agissait notamment de perfectionner les outils opérationnels existants, tels que le modèle de système de surveillance du bruit sous-marin, et de développer des outils qui n'étaient pas encore pleinement opérationnels, tels que ceux destinés aux Rapports Nationaux ou au suivi du trafic maritime lié à la PSSA du Nord-Ouest. En outre, de nouvelles fonctionnalités alignées sur le programme de travail de l'ACCOBAMS pour 2023-2025 devaient être créées. Les détails concernant ces initiatives sont fournis dans le Rapport sur l'utilisation de NETCCOBAMS. Le Secrétariat présentera le projet de Résolution 9.8 qui tient compte de la Recommandation 16.15 du Comité Scientifique.	
Documents • Rapport sur l'utilisation de NETCCOBAMS MOP9/2025/Doc29 • NETCCOBAMS MOP9/2025/ProjetRés9.8	Liens avec l'Accord / Résolutions • MOP8/2022/Résolution 8.7
Actions Les Parties seront invitées à examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 9.8 sur NETCCOBAMS.	

Point VI	MISE EN ŒUVRE ET APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ACCOBAMS	Emploi du temps 19/11/25 - Après-midi
-----------------	---	--

VI.1)	Comité de Suivi des Obligations de l'ACCOBAMS	
VI.1) a.	Recommandations	
Présenté par : Le Secrétariat / Le Président du Comité de Suivi des Obligations		
Sur la base des recommandations formulées lors de la Quatrième Réunion du Comité de Suivi des Obligations de l'ACCOBAMS, le Secrétariat présentera le projet de Résolution 9.6 sur la procédure de suivi des obligations et proposera quelques Amendements à la procédure de Suivi par le biais du projet de Résolution 9.7.		
Documents		Liens avec l'Accord / Résolutions
- Procédure de Suivi MOP9/2025/ProjetRés9.6 - Amendements à la Procédure de Suivi MOP9/2025/ ProjetRés 9.7 - Report of the Fourth Meeting of the ACCOBAMS Follow-up Committee <i>Reference Document: ACCOBAMS-FC4/2025/Doc07</i>		- Article III - Règlement Intérieur de la Réunion des Parties - MOP5/2013/Résolution 5.4 - MOP6/2016/Résolution 6.8 - MOP8/2022/Résolution 8.8
Actions		
Les Parties seront invitées à examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 9.6 sur la « Procédure de Suivi » et le projet de Résolution 9.7 « Amendements à la Procédure de Suivi ».		
VI.1) b.	Election de nouveaux membres	
Présenté par : Le Secrétariat		
Conformément à la procédure prévue à l'Article 18 du Règlement Intérieur de la Réunion des Parties et sur la base du fonctionnement actuel du Comité de Suivi des Obligations, le Président du Comité de Suivi des Obligations présentera un document contenant les listes d'experts des Parties et des Partenaires candidats pour devenir membres du Comité de Suivi des Obligations de l'ACCOBAMS. Conformément à la procédure, au cours de cette MOP :		
- un membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant parmi les candidats proposés par les Parties seront élus à bulletin secret par les Parties à l'ACCOBAMS. - un membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant parmi les candidats proposés par les Partenaires à l'ACCOBAMS seront élus à bulletin secret par les Partenaires à l'ACCOBAMS		
Les membres suppléants sont les candidats qui suivent immédiatement en nombre de voix obtenues par le membre élu par les Parties et le membre élu par les Partenaires à l'ACCOBAMS.		
Documents		Liens avec l'Accord / Résolutions
Panels d'experts pour le Comité de Suivi des Obligations MOP9/2025/Doc30		- Article III - Règlement Intérieur de la Réunion des Parties - MOP5/2013/Résolution 5.4 - MOP6/2016/Résolution 6.8
Actions		
Les Parties et les Partenaires à l'ACCOBAMS seront invités à élire, à bulletin secret, les membres et suppléants du Comité de suivi des Obligations de l'ACCOBAMS, sur la base de la liste d'experts et des <i>curricula vitae</i> soumis au Secrétariat.		

VI.2)	Stratégie de l'ACCOBAMS	
Présenté par : Le Secrétariat		
Lors de la MOP8 en 2022, les Parties ont inclus dans le Programme de Travail pour 2023-2025 la révision de la Stratégie ACCOBAMS (2018-2025), dans le but de rédiger une nouvelle Stratégie pour 2026-2037. Après deux appels à Contributions Volontaires en 2023 pour soutenir cette activité, le Bureau a convenu que sans fonds suffisants d'ici février 2024, il ne serait pas possible de mener à bien l'évaluation et de rédiger la nouvelle Stratégie. Aucun fonds n'ayant été reçu, il est proposé de prolonger la Stratégie actuelle (2018-2025) pour la période triennale 2026-2028. Le budget nécessaire à l'évaluation et à la rédaction d'une nouvelle Stratégie est inclus dans le budget proposé (projet de Résolution 9.5).		
	Documents	Liens avec l'Accord / Résolutions
	-	- Article II, paragraphe 1 - MOP4/2010/Résolution 4.24 - MOP5/2013/Résolution 5.1 - MOP7/2019/Résolution 7.4
Actions		
Les Parties seront invitées à envisager la prolongation de la Stratégie actuelle (2018-2025) pour le triennat 2026/2028 et à inclure le budget nécessaire à l'évaluation et à la rédaction d'une nouvelle Stratégie dans le budget 2026/2028.		

Point VII	IMPLEMENTATION OF THE AGREEMENT: TECHNICAL AND SCIENTIFIC ISSUES	Emploi du temps 19/11/25 - Après-midi 20/11/2025 Matin & après-midi
-----------	--	--

VII.1)	Estimation de l'abondance et de la distribution des populations de cétacés	
Présenté par : Le Secrétariat		
Par le biais de la Résolution 8.10 relative au Programme de Surveillance à Long Terme de l'ACCOBAMS, les Parties se sont engagées à faciliter la mise en œuvre d'études synoptiques régulières à l'échelle du bassin afin d'assurer une surveillance systématique de la répartition et de l'abondance des populations de cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS. Le Secrétariat présentera un aperçu complet des développements liés à la prochaine étude à l'échelle du bassin, le projet ASI-II, pour la période 2026-2028, et exposera les principaux développements à venir. Le Secrétariat présentera le projet de Résolution 9.11 visant à réaffirmer l'importance de la réalisation de l'ASI-II et à souligner la nécessité d'une contribution financière et en nature des Parties pour soutenir cette initiative. Le projet de Résolution a été préparé en tenant compte des Recommandations 16.2 et 16.3 du Comité Scientifique.		
	Documents	Liens avec l'Accord / Résolutions
	- État d'avancement du Projet ASI-II MOP9/2025/Doc31 - Abondance et distribution, comprenant l'ACCOBAMS Survey Initiative II et le Programme de Surveillance à Long Terme de l'ACCOBAMS (LTMP) MOP9/2025/ProjetRés9.11	- Annexe 2 : Plan de Conservation - MOP6/2016/Résolution 6.13 - MOP7/2019/Résolution 7.10 - MOP8/2022/Résolution 8.10

- Reports of the LTMP Contact Group Meetings
MOP9/2025/Inf11
- Note about possible unspent funds from 2023-2025 to be allocated to the ASI-II Project
MOP9/2025/Inf12
- Final report of ABIOMMED
MOP9/2025/Inf33

Actions

Les Parties seront invitées à :

- prendre note de l'état d'avancement du Projet ASI-II et fournir quelques recommandations ;
- examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 9.11 sur l'abondance et la distribution, y compris l'ACCOBAMS Survey Initiative II et le LTMP de l'ACCOBAMS.

VII.2)	Structure des populations
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>	
Le Secrétariat présentera le projet de Résolution 9.13 visant à encourager la collecte et la conservation d'échantillons de tissus de cétacés à des fins de recherche génétique, à promouvoir la mise en œuvre des meilleures pratiques de l'ACCOBAMS en matière de génétique des populations de cétacés et à harmoniser les procédures d'échange d'échantillons entre les Parties à l'ACCOBAMS. Le projet de Résolution a été élaboré en tenant compte de la Recommandation 16.5 du Comité Scientifique.	
Documents	Liens avec l'Accord / Résolutions
• Structure des populations MOP9/2025/ProjetRés9.13 • Report of the ACCOBAMS webinar - regional training on genetic data collection and analysis MOP9/2025/Inf14	• MOP6/2016/Résolution 6.14 • MOP7/2019/Résolution 7.10 • MOP8/2022/Résolution 8.11
Actions	
Les Parties seront invitées à examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 9.13 sur la « Structure des populations ».	

VII.3)	Suivi du statut de conservation des espèces de cétacés
VII.3) a.	À des fins de surveillance
<i>Présenté par : Le Président du Comité Scientifique</i>	
Le Président du Comité Scientifique présentera le projet de Résolution 9.12 visant à établir une liste sous-régionale des espèces de cétacés à des fins de surveillance afin d'aider les Parties à l'ACCOBAMS à élaborer des plans de surveillance spécifiques. Le projet de Résolution a été préparé en tenant compte de la Recommandation 16.4 du Comité Scientifique.	
Documents	Liens avec l'Accord / Résolutions
• Liste des espèces à des fins de suivi MOP9/2025/ProjetRés9.12 • ECS Workshop Report: Advancing knowledge on fin whales in the Mediterranean Sea MOP9/2025/Inf28	

Actions	
Les Parties seront invitées à examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 9.12 sur la « Liste des espèces à des fins de surveillance ».	
VII.3) b.	Plan d'après-guerre pour les cétacés de mer Noire
<i>Présenté par : Le Président du Comité Scientifique</i>	
Le Secrétariat présentera le projet de Résolution 9.14 visant à élaborer et à mettre en œuvre un plan global destiné à atténuer les conséquences de la guerre sur les cétacés, leurs habitats et leurs proies dans la région de la mer Noire. Le projet de Résolution a été préparé en tenant compte de la Recommandation 16.1 du Comité Scientifique.	
Documents	Liens avec l'Accord / Résolutions
Plan d'après-guerre pour les cétacés de mer Noire MOP9/2025/ProjetRés9.14	
Actions	
Les Parties seront invitées à examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 9.14 intitulé « Plan d'après-guerre pour les cétacés de la mer Noire ».	

VII.4)	Réseaux d'échouage fonctionnels et réponses aux situations d'urgence
<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>	
Le Secrétariat présentera le projet de Résolution 9.14 visant à améliorer la gestion et la réponse aux échouages de cétacés grâce au soutien de la Task Force de l'ACCOBAMS pour les événements d'échouage et à la création d'un sous-groupe de travail spécifique « mer Noire ». Il vise à améliorer la collecte de données, à faciliter l'échange d'échantillons de tissus et à promouvoir l'utilisation de technologies de pointe pour les autopsies. Le projet de Résolution a été préparé en tenant compte de la Recommandation 16.6 du Comité Scientifique.	
Documents	Liens avec l'Accord / Résolutions
- Questions relatives aux échouages (Task Force de l'ACCOBAMS pour les événements d'échouage, réseaux d'échouage fonctionnels) MOP9/2025/DraftRes9.14 - Note on the tele-necropsy initiative MOP9/2025/Inf15 - Report on MEDACES MOP9/2025/Inf16 - Report of the ACCOBAMS Emergency Task Force for Strandings MOP9/2025/Inf17	- Annexe 2 : Plan de Conservation - MOP7/2019/Résolution 7.14 - MOP8/2022/Résolution 8.15
Actions	
Les Parties seront invitées à examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 9.14 sur les « Questions relatives aux échouages (Task Force de l'ACCOBAMS pour les événements d'échouage, réseaux d'échouage fonctionnels) ».	

VII.5)	Interactions entre les activités de pêche / d’aquaculture et les cétacés	
Présenté par : Le Président du Comité Scientifique		
Le Président du Comité Scientifique présentera le projet de Résolution 9.15 visant à traiter et à atténuer les impacts négatifs de la pêche sur les cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS.		
Cela inclut la mise en œuvre de programmes de surveillance, l'encouragement de l'analyse des cétacés capturés accidentellement, la promotion de l'utilisation de mesures d'atténuation des prises accidentelles telles que les pingers, l'élimination progressive du chalutage de fond dans les zones marines protégées d'ici 2030 et le renforcement des collaborations pour prévenir la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.		
Le projet de Résolution a été préparé en tenant compte des Recommandations 16.7 et 16.8 du Comité Scientifique.		
Documents		Liens avec l’Accord / Résolutions
• Interactions entre les activités de pêche et les cétacés MOP9/2025/ProjetRés9.15 • Final report of the joint meeting ACCOBAMS / Black Sea Commission MOP9/2025/Inf18 • Mitigation of Elasmobranch Bycatch and Dolphin Depredation in Moroccan Waters MOP9/2025/Inf19 • Reduction and mitigation of the catch of elasmobranchs, sea turtles, and any other vulnerable species (e.g. marine mammals), incidentally captured by trawlers along Turkish coast MOP9/2025/Inf20 • Monitoring activities and mitigation measures for the reduction of dolphin depredation in small-scale fisheries - western Ionian Sea MOP9/2025/Inf21 • Report of the 2nd meeting of the Joint Bycatch Working Group ACCOBAMS and ASCOBANS MOP9/2025/Inf22 • ACCOBAMS Workshop on Commercial Fisheries Interactions with Vulnerable Species MOP9/2025/Inf23		• Article II, paragraphe 3 • MOP2/2004/Résolution 2.12 • MOP2/2004/Résolution 2.13 • MOP2/2004/Résolution 2.21 • MOP3/2007/Résolution 3.8 • MOP4/2010/Résolution 4.9 • MOP7/2019/Résolution 7.11 • MOP8/2022/Résolution 8.16
Actions		
Les Parties seront invitées à examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 9.15 sur « les interactions entre les pêches et les cétacés ».		

VII.6)	Bruit d'origine anthropique	
Présenté par : Le Président du Comité Scientifique		
Le Président du Comité Scientifique présentera le projet de Résolution 9.16 visant à atténuer l'impact du bruit sous-marin d'origine anthropique sur les cétacés en mettant en œuvre des niveaux seuils pour les émissions sonores, en encourageant l'utilisation de mesures d'atténuation et en renforçant les efforts de surveillance et de collecte de données.		
Le projet de Résolution a été préparé en tenant compte de la Recommandation 16.9 du Comité Scientifique.		
Documents	Liens avec l'Accord / Résolutions	
- Bruit sous-marin d'origine anthropique MOP9/2025/ProjetRés9.16 - Methodological guide: guidance on underwater noise mitigation measures MOP9/2025/Inf24 - ACCOBAMS Mediterranean technical assessment on anthropogenic underwater noise MOP9/2025/Inf25 - Joint ACCOBAMS-ASCOBANS Workshop with Navies on Underwater Noise and Cetaceans MOP9/2025/Inf26 - Final report of QUIETSEAS MOP9/2025/Inf33	- Annexe 2 : Plan de Conservation - MOP3/2007/Résolution 3.10 - MOP4/2010/Résolution 4.17 - MOP5/2013/Résolution 5.15 - MOP6/2016/Résolution 6.17 - MOP6/2016/Résolution 6.18 - MOP7/2019/Résolution 7.13 - MOP8/2022/Résolution 8.17	
Actions		
Les Parties seront invitées à examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 9.16 sur le « Bruit sous-marin d'origine anthropique ».		

VII.7)	Collisions entre les navires et les cétacés	
Présenté par : Le Président du Comité Scientifique		
Le Président du Comité Scientifique présentera le projet de Résolution 9.17 visant à atténuer le risque de collisions entre les navires et les cétacés, en particulier les grandes baleines, dans la zone de l'ACCOBAMS. Il vise à renforcer la communication avec les parties prenantes, à soutenir la collecte de données régionales et les initiatives d'atténuation, et à améliorer la collaboration avec d'autres organisations.		
Le projet de Résolution a été préparé en tenant compte de la Recommandation 16.10 du Comité Scientifique.		
Documents		Liens avec l'Accord / Résolutions
• Collisions avec les navires MOP9/2025/ProjetRés9.17 • Progress report on ShipPrint Project MOP9/2025/Inf27		• Annexe 2 : Plan de Conservation • MOP7/2022/Résolution 7.13 • MOP8/2022/Résolution 8.18
Actions		
Les Parties seront invitées à examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 9.17 sur les « Collisions avec des navires ».		

VII.8)	Observation des cétacés	
Présenté par : Le Secrétariat et le Président du WWWG		
Le Secrétariat et son expert présenteront le projet de Résolution 9.18 visant à réviser et simplifier les règlements régissant l'utilisation de la marque de certification collective « High Quality Whale-Watching® » afin de garantir des pratiques durables, d'améliorer la mise en œuvre nationale et de faciliter la reproduction dans d'autres régions. Le projet de Résolution a été préparé en tenant compte de la Recommandation 16.11 du Comité Scientifique. L'annexe a été préparée par les membres du WWWG.		
Documents		Liens avec l'Accord / Résolutions
• Activités commerciales d'observation des cétacés MOP9/2025/ ProjetRés 9.18 • ECS Workshop Setting up an international network to reinforce the collaboration with Marine Mammal Tourism companies and enhance their sustainability MOP9/2025/Inf28		• Annexe 2 : Plan de Conservation • MOP4/2010/Résolution 4.7 • MOP6/2016/Résolution 6.20 • MOP7/2020/Résolution 7.16 • MOP8/2022/Résolution 8.19
Actions		
Les Parties seront invitées à examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 9.18 sur « Les activités commerciales d'observation des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS ».		

VII.9)	Déchets marins et pollution chimique & biologique	
Présenté par : Le Président du Comité Scientifique		
Le Président du Comité Scientifique présentera le projet de Résolution 9.19 visant à renforcer la collaboration régionale en matière de collecte et d'analyse des données sur les déchets marins, en mettant particulièrement l'accent sur les cétacés.		
Le projet de Résolution a été préparé en tenant compte de la Recommandation 16.12 du Comité Scientifique.		
Documents		Liens avec l'Accord / Résolutions
- Débris marins MOP9/2025/ ProjetRés9.19 - Report of the ASCOBANS-ACCOBAMS marine debris workshop: new and emerging aspects MOP9/2025/Inf29 - Recommendations from the workshop on ingested marine litter monitoring and entanglement evidences in the ACCOBAMS area MOP9/2025/Inf30		- Annexe 2 : Plan de Conservation - MOP7/2019/Résolution 7.15 - MOP8/2022/Résolution 8.20
Actions		
Les Parties seront invitées à examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 9.19 sur les « Débris marins ».		

VII.10)	Questions liées à la captivité	
Présenté par : Le Secrétariat		
Le Secrétariat et son expert présenteront le projet de Résolution 9.20 visant à établir un processus normalisé pour l'identification et la gestion des cétacés maintenus en semi-captivité. Cela comprend l'adoption d'un modèle de passeport génétique et la création de lignes directrices sur les meilleures pratiques pour l'installation et la gestion d'installations semi-fermées.		
Le projet de Résolution a été préparé en tenant compte de la Recommandation 16.13 du Comité Scientifique et les annexes ont été préparées par deux experts du Comité Consultatif de l'ACCOBAMS sur les Installations Semi-Enfermées.		
Documents - Semi-captivité (Passeport et Lignes Directrices) MOP9/2025/ ProjetRés9.20 - Genetic passport for cetaceans kept in captivity MOP9/2025/Inf34	Liens avec l'Accord / Résolutions Annexe 2 : Plan de Conservation	
Actions Les Parties seront invitées à examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 9.20 sur la « Semi-captivité (Passeport et Lignes Directrices) ».		

VII.11)	Mesures de gestion spatiale pour la conservation des cétacés	
Présenté par : Le Président du Comité Scientifique		
Le Président du Comité Scientifique présentera le projet de Résolution 9.21 visant à renforcer la protection des habitats des cétacés. Cela comprend la révision des cadres existants des CCH, l'intégration de divers outils de conservation et la collaboration avec les organisations régionales et internationales. Le projet de Résolution souligne également l'importance de cartographier les activités des cétacés et des humains, de réévaluer les zones d'importance pour les mammifères marins (IMMA) et de garantir l'utilisation et l'interprétation correctes des cartes officielles.		
Le projet de Résolution a été préparé en tenant compte de la Recommandation 16.14 du Comité Scientifique.		
Documents		Liens avec l'Accord / Résolutions
- Mesures de gestion spatiale pour la conservation des cétacés MOP9/2025/ ProjetRés9.21 - Report of the ACCOBAMS Workshop Mapping human activity data in the ACCOBAMS area MOP9/2025/Inf32		- Annexe 2 : Plan de Conservation - MOP3/2007/Résolution 3.22 - MOP4/2010/Résolution 4.15 - MOP6/2016/Résolution 6.24
Actions		
Les Parties seront invitées à examiner, discuter et approuver le projet de Résolution 9.21 sur les « Mesures de gestion spatiale pour la conservation des cétacés ».		

VII.12)	Culture cétacéenne	
Présenté par : Le Secrétariat		
Lors de sa 16e Réunion, le Comité Scientifique a proposé d'inclure le point « culture cétacéenne » dans le Programme de Travail 2026/2028. Le rapport de l'atelier organisé conjointement avec la CMS lors de la conférence de l'ECS en avril 2027 sera brièvement présenté.		
Documents Report of the ECS-ACCOBAMS Workshop on Cetacean Culture: Navigating Change in the ACCOBAMS Region and Beyond MOP9/2025/Inf32		Liens avec l'Accord / Résolutions
Actions Les Parties seront invitées à prendre note de l'atelier conjoint CMS/ACCOBAMS/ECS sur la culture cétacéenne et à envisager d'inclure le point « culture cétacéenne » dans le Programme de Travail 2026/2028.		

Point VIII	QUESTIONS DIVERSES	Emploi du temps 20/11/2025 - Après-midi
---------------	--------------------	--

Point IX	DATE ET LIEU DE LA DIXIEME REUNION DES PARTIES	Emploi du temps 20/11/2025 - Après-midi
-------------	--	--

<i>Présenté par : Le Secrétariat</i>		
L'Accord stipule que chaque session de la Réunion des Parties Contractantes doit convenir de la date et du lieu provisoires de la Réunion suivante. La Dixième Réunion des Parties à l'ACCOBAMS devrait être convoquée en 2028 et accueillie par une Partie à l'ACCOBAMS.		
Documents Date et lieu de la Dixième session de la Réunion des Parties MOP9/2025/ProjetRés9.22		Link with the Agreement / Resolutions Article III
Actions Les Parties seront invitées à : a) annoncer si elles souhaitent accueillir la prochaine MOP10 en 2028 ; b) accepter d'adopter le projet de Résolution, adapté en conséquence au point a).		

Point X	ADOPTION DES RESOLUTIONS	Emploi du temps 21/11/2025 - Matin
--------------------	---------------------------------	--

<i>Présenté par : Le Président du Bureau</i>	
Les Projets de Résolutions discutés et révisés par la Réunion lors des points précédents de l'ordre du jour seront distribués pour adoption formelle.	
Documents Hommage aux Organisateurs MOP9/2025/ProjetRés9.23	Liens avec l'Accord / Résolutions Article III
Actions Les Parties seront invitées à adopter les Résolutions précédemment présentées, discutées et approuvées.	

Point XI	ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION	Emploi du temps 21/11/2025 - Après-midi
<i>Présenté par : Le Président du Bureau</i>		
La Réunion adoptera son Rapport.		

Point XII	CLOTURE DE LA REUNION	Emploi du temps 21/11/2025 - Après-midi
<i>Présenté par : Le Président du Bureau</i>		
La Réunion sera clôturée par le Président du Bureau.		